



CPE & PERSONNELS DE VIE SCOLAIRE A MAYOTTE : DES CONDITIONS DE TRAVAIL INSUPPORTABLES, ET AUCUNE RECONNAISSANCE ! ON CRAQUE !!

MAI 2018

Violences scolaires : quand la CGT alertait déjà en 2016...

Pour comprendre le présent, il faut remonter le temps, s'intéresser à l'histoire... Concernant les faits de violences qui polluent quasi quotidiennement l'espace scolaire de Mayotte, il n'a pas fallu aller chercher bien loin. Il y a 2 ans, jour pour jour, nous mettions déjà en garde et avançons de nombreuses propositions qui n'ont pas vraiment été suivies. Dommage parce qu'aujourd'hui, le bilan de l'Etat en la matière est désastreux alors même qu'il est directement responsable de la sécurité des biens et des personnes, et de ses personnels...

Violences scolaires à Mayotte, les propositions de la CGT

Le mois de janvier 2016 est marqué par une série de violences dans et aux abords des établissements scolaires (Chiconi, Tsingoni...). Malheureusement ce fléau n'est pas nouveau à Mayotte et les précédents en ce domaine n'ont visiblement pas servi de leçon (Kawéni, Dembeni, Kahani, Sada...) à celles et ceux qui sont en charge de la sécurité des citoyens, des élèves et des agents publics.

En ces temps d'état d'urgence, des moyens tout à fait exceptionnels sont débloqués pour lutter contre le terrorisme au niveau national, mais concernant les faits quotidiens de violence à Mayotte : kowlu !

La priorité du Vice-Rectorat, c'est la mise en place de la réforme du collège et des rythmes scolaires... A quoi servent-elles ces réformes, quand plus aucun établissement scolaire ne fonctionnera normalement à cause des violences de toute forme ?

Incivilités des élèves, intrusions armées, coups et blessures entre élèves ou à l'égard d'enseignants et de personnels de direction... Mais aussi violences extrêmes de l'Etat, qui laisse faire l'éviction d'enfants étrangers par des habitants en colère ou qui omet d'intervenir quand des mairies refusent l'inscription de ces enfants... Que penser des conditions d'accueil des élèves, indignes de la République, et qui elles aussi font mal.

La violence institutionnelle à Mayotte est aussi grave que la violence des rues car elle ne permet aucune évolution vers un climat scolaire pacifié.

La CGT Educ'Action est un syndicat militant, qui lutte pour que tous les élèves de la République, quel que soit leur origine et leur nationalité bénéficient de leur droit à l'éducation à la hauteur de la richesse de ce pays.

Mayotte est la grande oubliée, bientôt enterrée ?

L'urgence de la situation exige que l'Etat investisse et reprenne en main toute l'éducation à Mayotte.

1. Construction scolaire : en finir avec les chantiers abandonnés (exemple de l'école de Mroalé - Tsingoni)
2. Réhabilitation immédiate des établissements vétustes ou facilement accessibles par des intrus malintentionnés
3. Construction de loge et embauche de personnels d'accueil dans les établissements du secondaire
4. Renforcement des équipes de vie scolaire (1 surveillant pour 100 élèves) et 1 CPE par niveau dans chaque établissement
5. Renforcement de l'équipe mobile de sécurité du Vice-Rectorat avec des personnels qualifiés et recrutés durablement !
6. Création d'équipes de vie dans les écoles du premier degré
7. Création d'une cellule académique chargée de la prévention et de l'aide aux établissements
8. Dépôt de plaintes près le Procureur de la République par le Vice-Rectorat en cas d'agression contre un agent public pendant l'exercice de ses fonctions
9. Mise en place de formation académique à la prévention et à la lutte contre les violences à inclure dans le projet académique
10. Accompagnement des communes pour mettre en place des plans éducatifs locaux et activer les MJC
11. Activation d'un plan départemental de lutte contre la délinquance
12. Classification de tous les établissements en REP+ avec les moyens d'action qui vont avec pour les équipes éducatives

Les revendications sont nombreuses mais sûrement encore insuffisantes. Il est temps que l'Etat et ses représentants assument leurs responsabilités et cessent de faire pression sur les collègues, notamment quand ils exercent leur droit de retrait !

Le 27 janvier 2016

Madame, quoi de neuf depuis 2 ans ?

Une multiplication des actes de plus en plus violents amenant les personnels des établissements scolaires à exercer légitimement leur droit de retrait ?

Des collègues qui ont de plus en plus peur de se rendre au travail ?

Une communication par un directeur dans les médias locaux pour annoncer ce sont les professeurs qui vont identifier les « fauteurs de trouble » ?

Toujours pas de personnels éducatifs en nombre suffisant ?

MERCI MADAME !

INCROYABLE !!!! Comment l'Etat se désengage...

En moyenne, l'Etat investit 4000 euros par élève à Mayotte contre 8000 en métropole

Pour le Gouvernement :

1 enfant scolarisé en métropole = 1/2 enfant scolarisé à Mayotte.

La CGT revendique un choc d'investissement public, seule solution pour sauver les services publics à Mayotte et pour offrir une Ecole digne de la République !

Rejoignez la CGT ! Informez-vous ! Contactez-nous !
www.cgteducationmayotte.fr / 0639 94 05 98 / cgt.mayotte@gmail.com

Baisse des salaires des fonctionnaires: ça continue!!



Depuis 2010, le pouvoir d'achat a baissé de 8% et d'ici la fin de l'année, on devrait s'approcher des 10%... Pour la CGT, les services publics ne sont pas un coût pour la société! Ils concourent au bien-être de tous (santé, éducation, justice, sécurité...). Le défendre, c'est vouloir une société plus juste, ne laissant personne de côté!

La CGT revendique un rattrapage immédiat de cette baisse constatée depuis 8 ans ! Soit une augmentation de 400€ pour toutes et tous!

Droit à la formation

CPA, CPF, CEC... Un compte, jamais à découvert! Le compte personnel de formation concerne l'ensemble des agents publics, aussi bien les agents titulaires que les agents contractuels - à contrat à durée indéterminée ou déterminée et quelle que soit la durée de leur contrat -, sans que soit exigée une durée minimale d'exercice des fonctions.

Les droits individuels de formation n'existent plus depuis le 1er janvier 2017 mais sont transférés sur votre nouveau compte CPF.

Un agent de catégorie C peut bénéficier d'un crédit de 400 heures. (150 heures pour les CAT B). Très utile pour passer des concours ou pour envisager une reconversion: le service des ressources humaines a l'obligation de vous informer de vos droits à la formation.

Contactez-nous en cas de difficultés !

Dernière minute : pour 2018, seulement 8 CPE en plus pour Mayotte !

Au Vice-Rectorat, ils n'ont visiblement pas su trouver les bons arguments auprès du Ministère pour obtenir un nombre décent de CPE par élèves...

PPCR: titulaires, êtes-vous bien reclassé.e.s?

Vous devez déjà avoir reçu votre arrêté de reclassement, avec votre nouvelle situation indiquant votre nouveau statut. On change de corps, d'échelle, d'échelon mais **on conserve toujours notre baisse du pouvoir d'achat**. C'est un enfumage en règle. On nous avait promis une revalorisation salariale grâce à ce protocole, il est déjà gelé par Macron! Même la compensation de la CSG ne sera pas complète en 2018. A la fin du compte, tous les fonctionnaires vont encore subir une baisse de leur pouvoir d'achat cette année. La seule solution pour de meilleurs salaires à la hauteur, c'est l'augmentation du point d'indice ! Seul changement positif du PPCR: une carrière harmonisée, le passage d'échelon à l'ancienneté n'est plus variable.



Temps de travail des AED :
Avec l'application du droit du travail national à Mayotte, le temps légal hebdomadaire de travail des salariés est désormais de 35 heures. Pour les personnels de vie scolaire, il n'y a malheureusement aucun impact.

Les personnels de vie scolaire continuent de subir la mauvaise réforme de 2003 qui a instauré l'annualisation du temps de travail. Ils doivent ainsi effectuer 1607 heures annuelles. Sauf que pour la CGT, cela doit rester un plafond à ne pas dépasser ! Nous sommes opposés à la politique actuelle très répandue dans les établissements scolaires, soumis à une pénurie des personnels, qui vise à faire travailler les personnels jusqu'à 41h20, surtout dans les conditions de travail difficiles imposées par la surpopulation scolaire et le sous-équipement généralisé.

La CGT revendique une baisse immédiate du temps de travail qui prendrait en compte les difficultés d'exercice de la fonction, notamment en REP et REP+, ainsi qu'une prime REP et REP+ comme celle octroyée aux personnels d'enseignement et d'éducation !

Et les CPE ? : la circulaire de 2015 est claire : 35 heures TTC (Toute Tâche Comprise)

Les contractuels CPE doivent évidemment aussi bénéficier de ce temps de travail.

AGS /// Bilan de visite à Mayotte de la DGRH du Ministère du 23 janvier : « le dossier est clos » !

Le décret d'octobre 2016, actuellement mis en œuvre pour les agents de l'ex CDM passés dans les "corps passerelles", reprend très partiellement leur ancienneté générale de service (AGS). Une situation injuste et inadmissible qui efface des années de travail des agents au service du public !

La CGT éduc'action Mayotte revendique une reprise complète de l'ancienneté pour les agents titulaires de l'ex-CDM !